

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20191125-VD20191125-003-DE
Date de télétransmission : 26/11/2019
Date de réception préfecture : 26/11/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2019

Madame Modde, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2018 à juin 2019. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle, il intègre également les 17 objectifs du développement durable et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a élargi le périmètre des PCET en intégrant désormais la réduction des sources de polluants atmosphériques (tels que les COV, NOx, les particules fines qui ont un effet néfaste sur la santé) ; le changement climatique risquant d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique. Une différence cependant dans cette lutte, si les impacts des GES sont dits globaux, les polluants atmosphériques eux sont dits locaux.

En Juin 2017, la Ville de Dijon et Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, se sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial commun aux deux collectivités.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon Métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de septembre 2019 :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO2

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- **Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre** : élargir le Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie, obtenir une labellisation Cit'ergie commune Ville de Dijon et Dijon métropole, établir une convention avec Atmo Bourgogne Franche-Comté, réaliser l'infographie « Mon Air ma santé, mettre en place l'application Air To Go, rendre la Ville Durable à l'épreuve de la ville intelligente (POPSU), développer le numérique au service de la transition énergétique (installation des capteurs Qameleo du programme POPSU), développer un accompagnement personnalisé dans l'habitat à chaque étape du parcours de rénovation, mettre en place un comité consultatif pour un quartier d'intérêt régional : Fontaine d'Ouche, conduire une gestion optimisée de la piscine de la Fontaine d'Ouche, aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, développer le Label Energie Positive & Réduction Carbone (E+C), initier une démarche « smart éco-réhabilités, développer la construction de maisons à ossature bois telle que l'opération Saint John Perse, se doter d'un aménageur vert La SPLAAD et développer un observatoire territorial du logement étudiants ;
- **Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables** : répondre à l'appel à projet H2020, réaliser une station de stockage hydrogène pour alimenter des véhicules, implanter une usine de méthanisation, développer le RCU, mettre en place une politique systématique de raccordement des bâtiments communaux et métropolitains au RCU, développer la production de froid du RCU, créer un comité consultatif pour le RCU ;
- **Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours** : réaliser des cartes bruit, faire de la prévention et maîtriser le bruit en milieu urbain, mettre en place une gestion de

l'espace public centralisée avec OnDijon, fluidifier et faciliter la circulation des bus avec Prioribus, établir un programme d'actions pour améliorer le cheminement des cyclistes, et lancer la première édition d'un programme d'Open innovation autour du projet OnDijon : le Data Challenge OnDijon, pour accélérer l'émergence de nouvelles solutions et imaginer les services de la ville de demain) ;

Les perspectives :

La Ville de Dijon s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique.

Après s'être lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée en juin 2017, dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires.

Ainsi, Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont fixées comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en étant compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité** : devenir Capitale Verte Européenne en 2022 (candidature), inventer la vigne de demain, installer une école d'apiculture à Dijon) ;
- **Protéger et gérer durablement la ressource en eau** : gérer durablement l'eau sur le territoire de la métropole, construire une nouvelle usine d'eau potable, recenser les digues, gérer durablement l'eau dans les établissements publics : un exemple la piscine de la Fontaine d'Ouche, étoffer le système de surveillance des nappes phréatiques en installant 14 piézomètres supplémentaires.
- **Accompagner le changement des pratiques** : mettre en œuvre un programme d'apiculture urbaine, intégrer une démarche écologique dans la gestion des espaces : le label écojardin comme levier d'action, développer le compostage partagé, mener des actions citoyennes de nettoyage, étendre et mutualiser le centre de tri des déchets.

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire axé notamment sur un **retour de la nature en ville** et répondre ainsi aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. L'objectif de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, est de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalités 3 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- Faire émerger l'écocitoyenneté dans les actions menées avec les habitants par la mise en place de journées écocitoyennes, la caractérisation des îlots de fraîcheur en centre-ville, l'émergence de la notion de développement durable dans les budgets participatifs, la végétalisation du centre ville, l'éducation à la biodiversité et l'accès aux citoyens à de multiples applications environnementales via le SIG.
- **Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous** : être une ville attractive et sportive ; Dijon étant détentrice de ce label, développer le sport pour tous et maintenir la Journée du Code de la Rue qui fête ses 10 ans en 2019)

Les perspectives :

La ville de Dijon souhaite devenir une ville de référence en matière écologique, en France et en Europe. Dans cette dynamique, elle souhaite généraliser la mobilisation de ses habitants en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux. La transition écologique du territoire implique l'engagement des habitants. Les programmes d'actions du Jardin des Science et de la Biodiversité ainsi que les budgets participatifs des commissions de quartier, visant à la mobilisation des dijonnais en faveur de la biodiversité urbaine débouchent à terme sur une prise de conscience d'ensemble ainsi qu'un changement global des comportements et des pratiques.

Dans les domaines culturels et sportifs la collectivité poursuit sans discontinuer le développement d'actions et de projets contribuant à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles et sportives des publics les plus éloignés.

Finalités 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Créer les conditions de développement durable** : Le PLUI-HD, un nouvel outil au service des politiques conduites par la Métropole
- **Devenir un territoire d'innovation territorial pour manger mieux plus sainement en développant des filières locales** : Dijon métropole, territoire démonstrateur du système alimentaire durable de 2030.
- **Renforcer le lien social et la solidarité** : obtenir le Label Territoire Commerce Equitable, mettre en place le service civique volontaire international : Volontariat Jeunesse et Réciprocité 2, se pencher sur la thématique « Défi démographique défi écologique comment concilier les deux » via l'organisation d'un colloque dans le cadre du réseau Ville Amie des Aînés, encourager le sortir, le mouvement des seniors dans les quartiers et dans la ville, aider les personnes âgées ou en situation de handicap à déneiger leur trottoir, former la police municipale à lutter contre la violence faite aux femmes, promouvoir le festival des Solidarités qui fête ses 20 ans en 2019

Les perspectives :

En élaborant un projet de territoire ambitieux et réaliste, le « plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements » (PLUi-HD), la Ville de Dijon et Dijon métropole donnent ainsi plus de cohérence au territoire de la métropole, en apportant des réponses communes sur l'habitat, les transports et en améliorant ainsi le cadre de vie des habitants de la métropole pour les années à venir.

Le PLUi-HD fait également office de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de déplacements urbains (PDU) ; les actions à mener dans le domaine de l'urbanisme, du transport et de l'habitat seront ainsi réalisées de façon plus complémentaire appuyant ainsi la transformation du territoire en Métropole pour être toujours plus proche des besoins des habitants et de leurs nouveaux modes de vie.

De plus, toujours soucieuse d'aller en plus loin dans le bien être de ses habitants, grâce à son projet de territoire "modèle du système alimentaire durable de 2030, Dijon métropole, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation - grande ambition" du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, vise, demain, à être en capacité de nourrir les habitants du territoire, avec l'ambition d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et devenir ainsi un modèle durable d'alimentation en 2030.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale** : soutenir des acteurs locaux tels que le CROUS dans sa labellisation « Restau Responsable », mener des actions pour prolonger la durée de vie des objets, développer des actions telles que le dispositif « J'accepte les contenants réutilisables dans mon commerce », soutenir le Marché de Noël du réemploi, développer des ateliers de bricolage et d'upcycling en partenariat avec la Recyclade, favoriser l'implantation d'une ferme urbaine aux portes de la ville « le Potager des Ducs ».
- **Communiquer auprès des habitants** notamment sur les économies d'énergie pouvant être réalisées dans son logement avec l'action « Bien vivre dans son logement », proposer des travaux via une plateforme d'échanges pour les scolaires suivis d'une rencontre avec Gaël Derive et une conférence-débat sur le changement climatique, soutenir des projections et débats sur le territoire sur la thématique de l'agroécologie

- **Devenir une collectivité durable** : insérer dans tous les marchés publics de la collectivité une clause environnementale, poursuivre le déploiement de l'éclairage LED dans les installations sportives municipales, développer des actions écologiques et thermiques remarquables telles que la végétalisation de la toiture de la piscine du Carrousel, identifier les emplois verts de la collectivité en interne et au sein de ses délégations de services publics.

Les perspectives :

Pour la Ville de Dijon et Dijon métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place en soutenant les acteurs locaux dans leur démarche environnementale, d'accompagner des dispositifs d'éducation à l'environnement ou d'actions de sensibilisation et de communiquer auprès de ses habitants afin de les rendre acteurs du territoire.

Par ailleurs, en faisant le choix de devenir une référence écologique, la Ville de Dijon et Dijon métropole, par le biais du processus de labellisation Cit'ergie notamment, poursuivent leur travail de structuration de la stratégie énergétique et climatique de chacune des deux collectivités les conduisant à intégrer la notion de développement durable dans leur fonctionnement interne.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le développement durable.